

EN HESBAYE

Parc photovoltaïque à la Costale : « On sous-estime le coût exact »

Le projet de champ photovoltaïque projeté sur le site de l'abattoir de la Costale, et déposé dans le cadre d'un appel à projets de la Région wallonne, a fait réagir les oppositions lors de la séance publique du conseil communal de Waremme, ce lundi. Pour rappel, le montant estimé à la fois pour la destruction du bâtiment de l'abattoir et pour l'installation des équipements photovoltaïques est estimé à près d'1,2 million d'euros. « J'ai le sentiment qu'on sous-estime ce que va coûter ce projet à terme, lance le conseiller indépendant Laurent Moor. Je suis étonné de ne pas voir dans le dossier une information du gestionnaire de réseau. Est-ce qu'on sera dans de l'autoconsommation ou l'énergie partira-t-elle sur le réseau ? Deuxièmement, on sait que des déchets ont été enterrés là... Dans le dossier, on n'en sait pas plus sur la qualité des sols. Ensuite, on ne parle pas non plus de la sécurisation du site. Il y a tous ces surcoûts derrière qui vont arriver et dont on ne fait pas mention dans le dossier tel qu'il est aujourd'hui présenté. Il y a trop de zones d'ombre et c'est ça qui m'inquiète. » L'échevin de l'Énergie, Raphaël Dubois, répond que « ce dossier-là, je le comprends, n'est pas le projet dans lequel il y a le plus de points sur la sécurité. Le but premier, c'est d'assainir une friche industrielle. C'est d'ailleurs l'intitulé de l'appel à projets. Je pense que ce n'est pas ici de l'autoconsommation uniquement dont il s'agit. Car le cadre législatif n'est pas suffisam-

ment stable aujourd'hui pour l'ensemble des communautés d'énergie. Imaginons que ces dernières soient à la page d'un point de vue législatif et technique, comme c'est le cas en Flandre, on aurait alors une autoconsommation quasi totale à Waremme d'ici 2024, ce qui serait quand même pas mal. »

Investissements extraordinaires, recettes ordinaires

Mais l'échevin de préciser que le projet n'est cependant pas conditionné comme tel. « On aura un retour sur investissement de 21 800€ par an. Ça veut dire qu'on pourra prétendre à des certificats verts et que ce sont 21 800€ qui seront injectés à l'ordinaire, sur base d'un investissement extraordinaire. Ce qui est important quand on sait qu'il est très compliqué de faire entrer des recettes dans l'ordinaire. »

Raphaël Dubois rappelle également qu'il s'agit d'un « avant-avant-projet » destiné à répondre à l'appel lancé par la Région en vue d'obtenir 80 % de subsides. « Ici, on a limite que les frais d'études. On voit d'abord si on obtient le subside et puis, seulement après, on va plus loin. »

Le conseiller W@lter Thierry Bataille, lui, s'interroge sur les garanties de la Ville d'obtenir les certificats verts. « Ce dossier est trop basique, il manque d'éléments notamment par rapport à ces certificats verts. Quand on voit que des personnes sont taxées pour leurs panneaux photovoltaïques... » J. BELT



HEYMANS - ARCHIVES

Le parc photovoltaïque est projeté sur le site de l'abattoir.